



Faible progression de l'emploi au dernier trimestre

Le ralentissement observé depuis le début de l'année 2018 se confirme au 4^e trimestre dans la région Hauts-de-France. Sur les 3 derniers mois, l'emploi n'a progressé que de 0,05 % (soit + 680 postes). Sur un an, avec un peu moins de 3 000 postes créés, la région n'augmente ses effectifs que de 0,2 %. C'est la plus faible progression annuelle enregistrée depuis 2014.

Dans l'industrie, les effectifs salariés diminuent au 4^e trimestre mais à un rythme inférieur à celui du trimestre précédent (- 0,1 % contre - 0,3 % au 3^e trimestre). La construction continue de gagner des postes ; en revanche, les effectifs dans le commerce et surtout dans l'intérim diminuent sur les trois derniers mois.

A l'exception du Nord, tous les départements perdent des effectifs sur un trimestre.

CHIFFRES CLÉS

+ 680

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre

+ 0,2 %

Évolution des effectifs salariés sur un an

Sérieux coup de frein sur la hausse des effectifs salariés privés

Au 4^e trimestre 2018, avec 680 postes gagnés, la région Hauts-de-France parvient tout juste à maintenir ses effectifs privés à la hausse. Le bilan annuel est à peine positif (+ 0,2 %), alors qu'en 2017, la région affichait une hausse de 1,3 %.

En France, les effectifs augmentent de 0,3 % au 4^e trimestre 2018, portant le bilan annuel à + 0,9 % en un an.

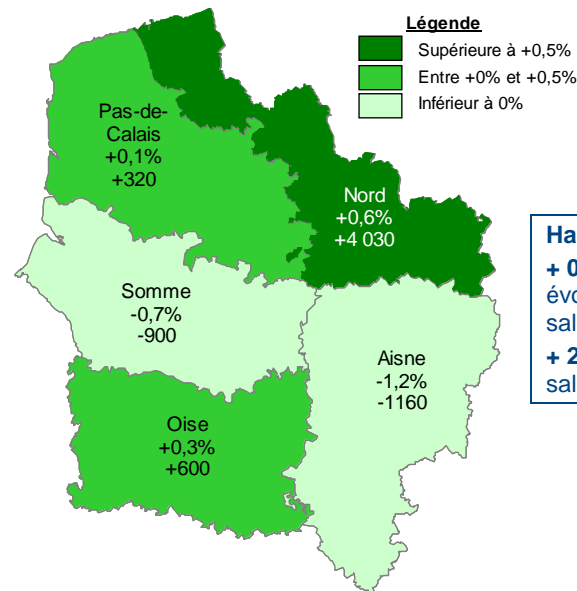
Sur les trois derniers mois, seul le Nord augmente ses effectifs privés (+ 0,3 %), compensant ainsi les pertes des autres départements. Grâce notamment au dynamisme de la métropole lilloise, le Nord enregistre un peu plus de 4 000 créations de postes en un an.

Les effectifs salariés de l'Aisne et de la Somme diminuent en un an : - 0,7 % (soit - 900 postes) pour la Somme et - 1,2 % (soit - 1 160 postes) pour l'Aisne. L'intérim affiche de grosses pertes dans ces deux départements.

Malgré les pertes d'emplois au 4^e trimestre 2018, le Pas-de-Calais maintient ses effectifs à la hausse sur un an.

L'Oise, avec + 0,3 %, crée 600 emplois en un an. L'hébergement, la restauration, les services et la construction y sont particulièrement dynamiques.

Carte 1 - Taux d'évolution annuelle et évolution en nombre des effectifs salariés privés par département



Hauts-de-France

+ 0,2 %
évolution des effectifs salariés privés sur un an
+ 2 890 postes
salariés sur un an

Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

		Niveau 2018 T4	Evolutions trimestrielles (en %)					Evolution annuelle (en %)
			2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1 446,3	+0,5	0	+0,2	-0,02	+0,05	+0,2
	Masse salariale (en Md€)	10,2	+1,0	+0,5	+0,9	+0,4	+0,7	+2,5
	SMPT (en €)	2 354	+0,6	+0,2	+0,7	+0,2	+0,6	+1,8
France	Emploi salarié (en millions)	18,5	+0,6	+0,3	+0,1	+0,2	+0,3	+0,9
	Masse salariale (en Md€)	146,7	+0,9	+0,9	+0,9	+0,7	+1,0	+3,5
	SMPT (en €)	2 644	+0,5	+0,4	+0,6	+0,5	+0,7	+2,3

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les activités informatiques dopent l'emploi au 4^e trimestre 2018.

Avec une augmentation de 2,4 % au dernier trimestre et 550 postes créés, les activités informatiques sont le secteur le plus dynamique. Sur un an, la hausse est spectaculaire (+ 7,1 %), une progression quasi-identique à celle observée en France (+ 7,4 %).

Les effectifs des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie continuent d'augmenter au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,9 %), ce secteur gagne près de 2 000 postes en un an.

L'emploi augmente également dans le transport (+ 0,5 % sur les trois derniers mois) et dans l'entrepôt (+ 0,7 %). Ces deux secteurs affichent 1 800 postes de plus en 2018.

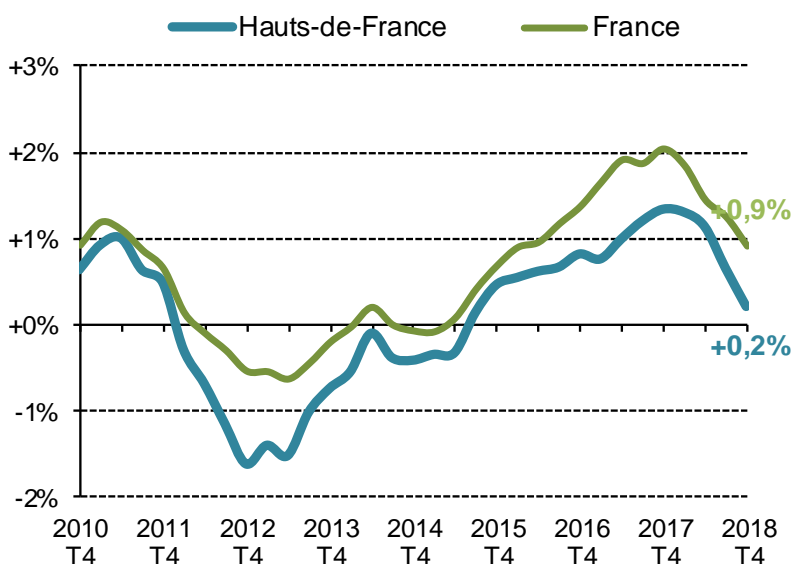
L'emploi dans l'action sociale et l'hébergement médico-social est lui aussi en hausse ce trimestre (+ 0,5 %). Avec + 1,7 % et près de 2 000 postes créés, le bilan est largement positif sur un an.

Certaines branches des services perdent cependant des postes ce trimestre : les activités immobilières (- 0,5 %), les activités financières et d'assurance (- 0,2 %) et la recherche et développement (- 0,1 %).

L'hébergement-restauration ne faiblit pas.

Avec 280 postes créés au dernier trimestre et 1 500 en 2018, l'hébergement et la restauration sont des secteurs encore particulièrement dynamiques.

Graphique 1 – Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs continuent d'augmenter dans la construction

L'année 2018 se termine bien pour le secteur de la construction, les rythmes de croissance de l'emploi des 4 trimestres ont varié de + 0,2 % à + 0,7 %. Ainsi, sur un an, ce sont 1 500 postes qui ont été créés (soit + 1,4 %). En France, la hausse est de 1,9 %.

annuel à - 5 700 postes. Tous les départements sont touchés.

Ce phénomène est inquiétant car il est souvent annonciateur d'une dégradation de la conjoncture.

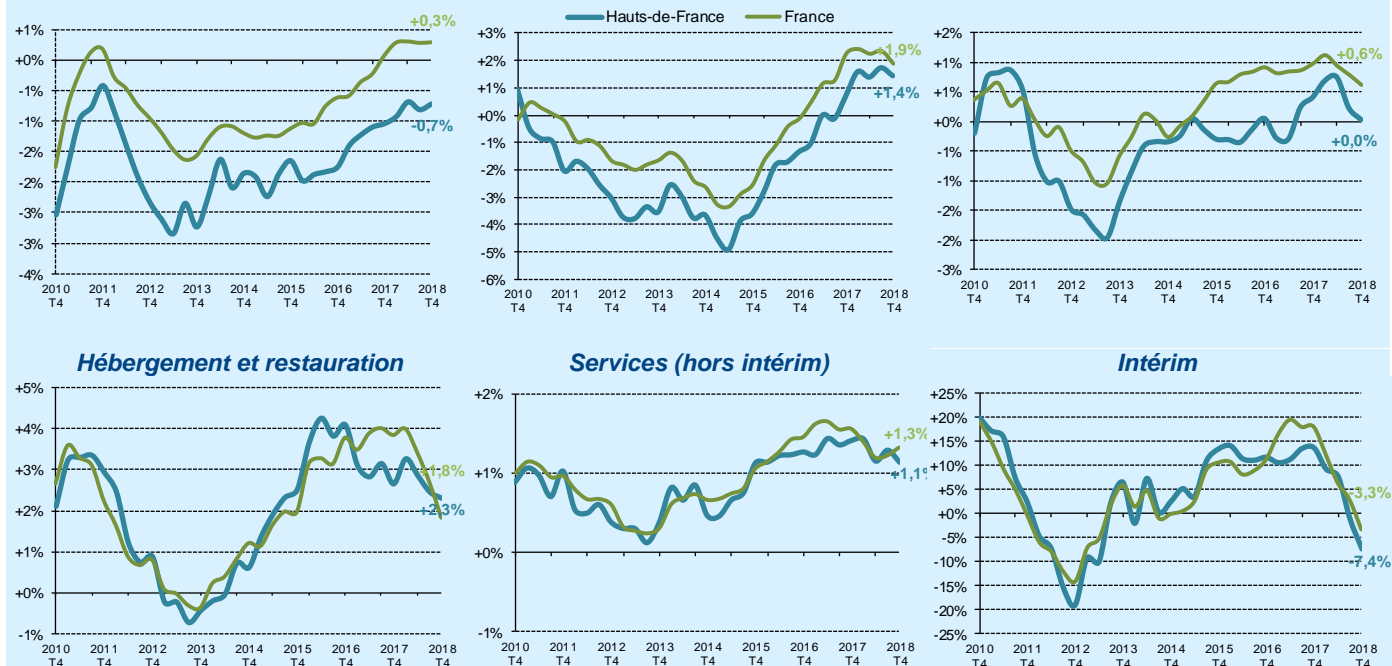
Deuxième trimestre consécutif de baisse pour l'emploi intérimaire ...

L'intérim subit encore un recul ce trimestre (- 1,7 %, après - 3,1 % au trimestre précédent), ce qui porte le bilan

... et pour le commerce.

L'emploi dans le commerce diminue une nouvelle fois ce trimestre mais à un rythme inférieur à celui du trimestre précédent (- 0,02 % contre - 0,1 % au 3^e trimestre). En un an, l'emploi est quasi-stable. Cependant, les mouvements sociaux qui ont démarré en fin d'année 2018 risquent d'alourdir le bilan en 2019.

Graphique 2 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les pertes industrielles ralentissent ce trimestre.

Dans l'industrie régionale, la baisse de l'emploi se poursuit ce trimestre mais à un rythme un peu moins élevé qu'au trimestre dernier (- 0,1 % après - 0,3 % au 3^e trimestre 2018).

Sur un an, ce sont 2 000 emplois qui ont été perdus (- 0,7 %). Ce recul s'observe

sur l'ensemble du territoire régional. En France, la tendance est inverse et les effectifs industriels augmentent de 0,3 %. L'industrie des plastiques et autres produits non minéraux perd 85 postes sur le dernier trimestre, et presque 500 postes sur un an.

Dans l'industrie agro-alimentaire, le nombre de salariés diminue de 0,3 % sur

3 mois (150 postes) et de 0,6 % sur un an (270 postes).

L'industrie automobile perd 1,4 % de ses effectifs non intérimaires sur un an, alors qu'en France, l'évolution est positive (+ 1,1 %).

Tableau 2 - **Effectifs salariés privés par secteur d'activité**

	Hauts-de-France				France			
	au 31 décembre 2018 (en milliers)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	au 31 décembre 2018 (en milliers)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	278,7	-0,1	-0,7	19%	3 004,5	+0,2	+0,3	16%
Industries agro-alimentaires	46,6	-0,3	-0,6	3%	506,7	+0,1	+0,4	3%
Cokéfaction et raffinage	0,5	+0,9	-3,7	0%	9,4	+0,1	-0,6	0%
Equipements électriques, électroniques, informatiques	25,2	0,0	-1,0	2%	404,9	+0,2	+0,1	2%
Fabrication de matériels de transport	32,6	0,0	-1,2	2%	350,2	+0,3	+0,1	2%
Autres produits industriels	147,6	-0,1	-0,5	10%	1 395,8	+0,1	+0,2	8%
<i>Habillement, textile et cuir</i>	11,9	-0,3	+1,3	1%	102,4	+0,2	+0,9	1%
<i>Bois et papier</i>	15,0	+0,1	-1,2	1%	167,2	-0,4	-1,4	1%
<i>Industrie chimique</i>	17,0	-0,2	-1,2	1%	136,4	+0,3	+1,2	1%
<i>Industrie pharmaceutique</i>	6,3	+0,6	+1,3	0%	79,1	+0,2	-0,2	0%
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	33,2	-0,3	-1,5	2%	262,8	0,0	0,0	1%
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	40,6	0,0	-0,2	3%	381,0	+0,2	-0,1	2%
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	23,6	0,0	-0,3	2%	267,0	+0,3	+1,2	1%
Industries extractives, énergie, eau	26,2	-0,2	-1,0	2%	337,5	+0,6	+1,0	2%
Construction	107,2	+0,3	+1,4	7%	1 419,9	+0,5	+1,9	8%
Commerce	247,9	0,0	0,0	17%	3 073,9	+0,2	+0,6	17%
Hébergement et restauration	68,1	+0,4	+2,3	5%	1 122,8	+0,2	+1,8	6%
Services (hors intérim)	672,8	+0,3	+1,1	47%	9 093,9	+0,5	+1,3	49%
Transport	116,5	+0,5	+1,6	8%	1 405,6	+0,4	+1,2	8%
Information et communication	34,9	+1,7	+3,9	2%	796,2	+1,2	+4,2	4%
<i>Activités informatiques</i>	23,7	+2,4	+7,1	2%	451,4	+2,0	+7,4	2%
Activités financières et d'assurance	47,3	-0,2	-1,0	3%	759,2	+0,3	+0,4	4%
Activités immobilières	17,5	-0,5	-2,0	1%	246,6	-0,2	-0,7	1%
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	188,5	+0,1	+2,4	13%	2 741,6	+0,8	+2,4	15%
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	215,1	+0,3	+0,7	15%	2 354,8	+0,3	+0,5	13%
<i>Education</i>	32,0	+0,4	+0,5	2%	351,6	+0,4	+0,7	2%
<i>Activités pour la santé humaine</i>	49,1	0,0	+0,3	3%	575,5	0,0	0,0	3%
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	116,5	+0,5	+1,7	8%	1 242,5	+0,4	+1,2	7%
Autres activités de services	53,0	-0,1	-1,6	4%	789,8	-0,1	-1,0	4%
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	18,4	-1,0	-1,3	1%	290,2	-0,1	-0,8	2%
Interim	71,7	-1,7	-7,4	5%	787,8	-1,5	-3,3	4%
Total	1 446,3	0,0	+0,2	100%	18 502,9	+0,3	+0,9	100%

Source : Acoess - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Zoom sur les déclarations préalables à l'embauche

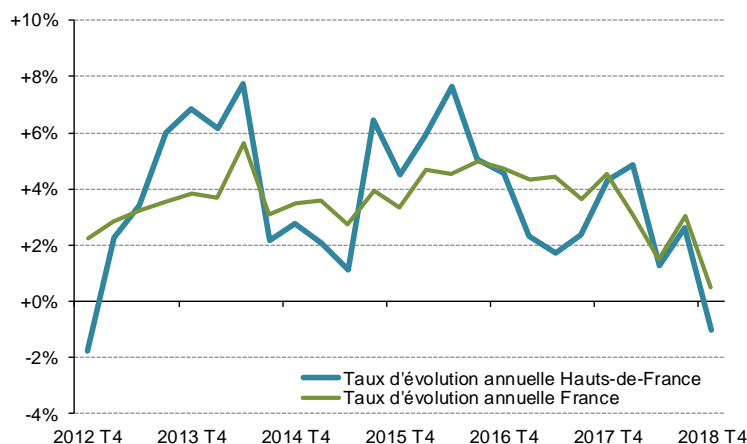
Au 4^e trimestre 2018, la région Hauts-de-France comptabilise 401 800 intentions d'embauche, soit 6,5 % des intentions nationales.

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche diminue de 1 % en Hauts-de-France alors qu'il progresse au niveau national (+ 0,5 %). Cette baisse met fin à une hausse continue des intentions d'embauche depuis le 1^{er} trimestre 2013.

Si les déclarations d'embauche augmentent pour les contrats à durée indéterminée (+ 3,1 % sur un an) et les contrats à durée déterminée (CDD) longs (+ 2,1 %), elles sont en recul pour les CDD courts (- 2,6 % sur un an). Les déclarations en CDD courts représentent 69 % du total des déclarations.

En revanche, au niveau national les intentions d'embauche en CDI et en CDD courts sont en croissance (respectivement + 2,8 % et + 0,5 %) contrairement à celles en CDD long (- 2 %).

Graphique 3 - Taux d'évolution annuelle des déclarations d'embauche (hors intérim – données cvs)



Source : Acooss – Urssaf

Tableau 3 - Dénombrement des déclarations d'embauche au 4^e trimestre 2018 (hors intérim – données cvs)

	Hauts-de-France		France	
	Nbre de DPAAE	Evolution annuelle (en %)	Nbre de DPAAE	Evolution annuelle (en %)
CDI	59 900	+3,1	1 000 700	+2,8
CDD longs	66 300	+2,1	916 300	-2,0
CDD courts	275 600	-2,6	4 265 500	+0,5
TOTAL	401 800	-1,0	6 182 500	+0,5

Source : Acooss - Urssaf

AVERTISSEMENT 1

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 2).

AVERTISSEMENT 2

En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Acooss-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire (encadré 2). En outre, il est rappelé que les établissements ne sont plus soumis à l'obligation de déclarer les effectifs agrégés à partir du 1^{er} janvier 2018, conduisant l'Acooss à calculer ces effectifs à partir des données individuelles (encadré 2).

ISSN n°2647-817X

Directeurs de la publication:
Philippe CUVILLIER et Pierre FENEYROL

Rédacteurs : les statisticiens de l'Urssaf Nord – Pas-de-Calais et de l'Urssaf Picardie

Adresses internet :
stats.npdc@urssaf.fr et
statistique.picardie@urssaf.fr

Retrouvez Stat'UR sur
www.acooss.fr

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Acooss-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire. Ce trimestre, les révisions sont faibles.

Effectifs salariés	en milliers		en points de pourcentage	
	2018 T2	2018 T3	2018 T2	2018 T3
Industrie	0,0	+0,24	0,0	+0,1
Construction	-0,03	+0,02	0,0	0,0
Commerce	0,0	+0,06	0,0	0,0
Hébergement et restauration	-0,01	-0,07	0,0	-0,1
Services (hors intérim)	-0,21	+0,71	0,0	+0,1
Intérim	-0,06	+0,34	-0,1	+0,5
Total	-0,23	+1,29	0,0	+0,1

Lecture : Par rapport à la publication de janvier 2019, l'évolution des effectifs salariés de la région Hauts-de-France a été révisée à la baisse de 230 postes pour le 2^e trimestre 2018 et à la hausse de 1 290 postes pour le 3^e trimestre 2018. En termes de points de pourcentage, l'évolution reste inchangée pour le 2^e trimestre et augmente de 0,1 point pour le 3^e trimestre 2018.

Encadré 2 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la **base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acoss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acoss en assure a contrario l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieur à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronologie des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acoss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction**

Acoss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acoss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, **la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les données sont **corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La **masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous

forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La LFSS 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acoss Stat n°238).

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (Acoss Stat n°269) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acoss (base Séquoia).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du

28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur acoss.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Au trimestre dernier, plus de la moitié des zones d'emplois de la région gagnaient des postes, la tendance s'est inversée ce trimestre et seules 12 zones d'emplois maintiennent leurs effectifs à la hausse.

Les zones de Dunkerque (- 920 postes), Béhune-Bruay (- 660) et Douai (- 990) paient le plus lourd tribut en pertes absolues : elles concentrent près de 50 % de l'ensemble des pertes régionales. Le solde est lourd également pour Amiens, Saint-Omer, Laon et Compiègne qui perdent plus de 1 800 postes à elles quatre. Saint-Quentin, Cambrai et Maubeuge affichent des pertes un peu moins importantes.

A l'inverse, l'effectif salarié augmente dans 12 zones d'emplois, particulièrement dans celles de Calais, Arras, Roissy-Sud, Valenciennes, Roubaix-Tourcoing et Lille avec près de 8 000 postes gagnés sur un an.

CHIFFRES CLÉS

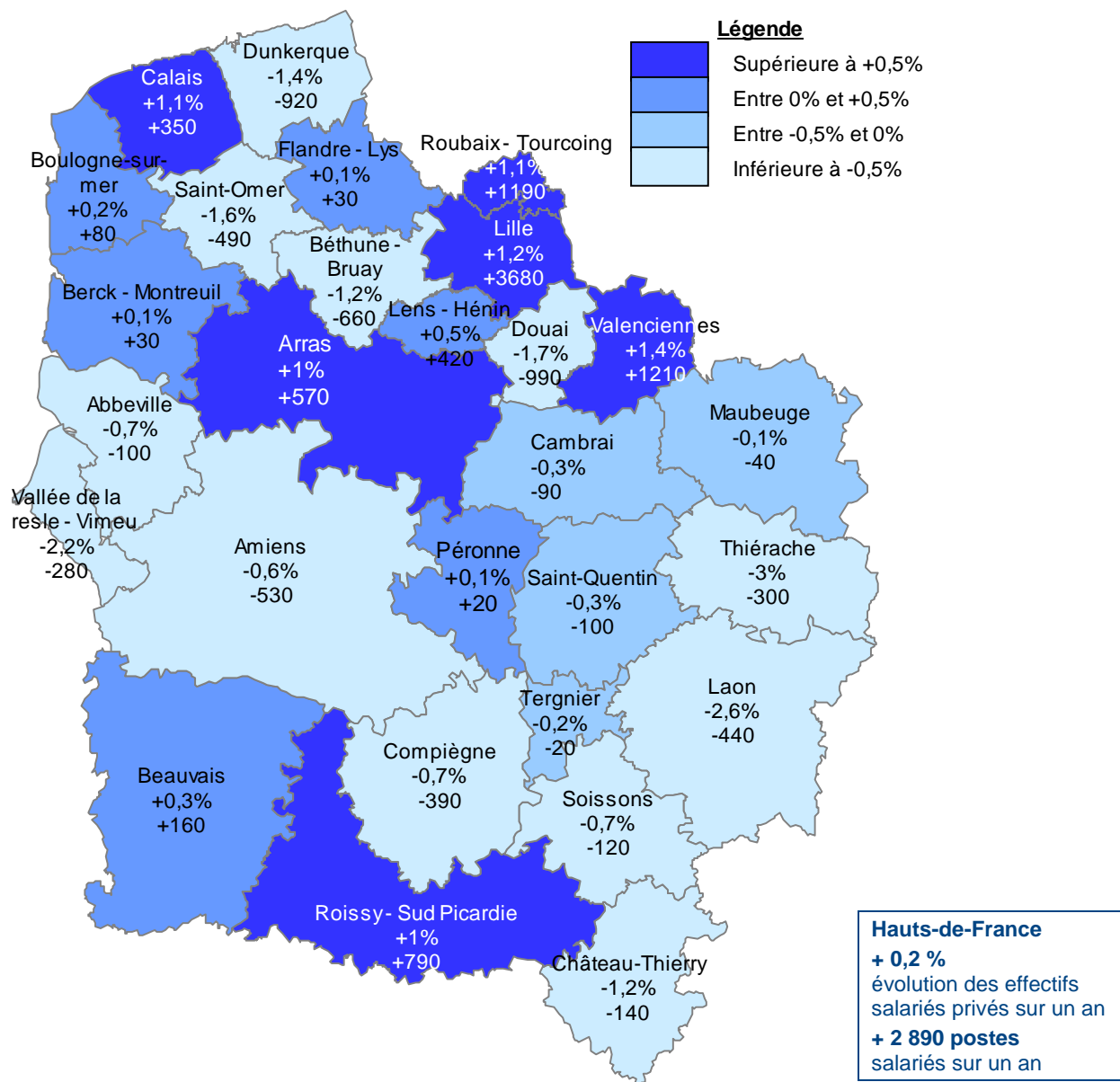
12

zones d'emploi gagnent des postes salariés

16

zones d'emploi perdent des postes salariés

Carte 2 - Taux d'évolution annuelle et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi de la région



Source : Acoess - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

- 0,7 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

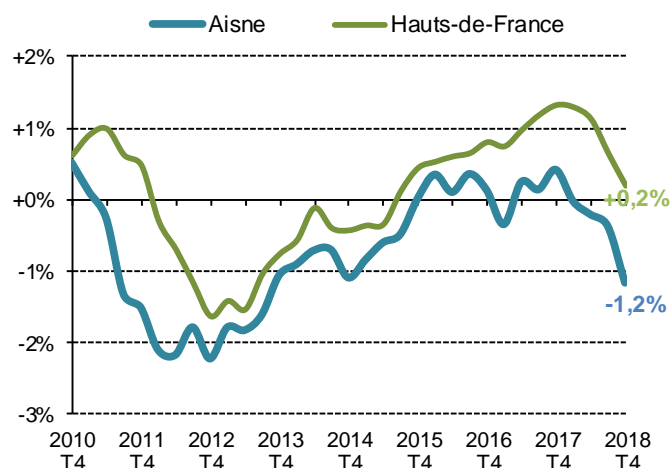
Après - 0,1 % au 3^e trimestre 2018, l'Aisne perd ce trimestre 0,7 % de ses effectifs salariés, soit près de 700 postes.

Sur les 3 derniers mois, à l'exception de l'hébergement et de la restauration, tous les secteurs d'activité perdent des emplois. L'intérim perd 410 postes salariés ce trimestre et le commerce 150.

Les services, qui permettaient de limiter les pertes d'emplois les trimestres précédents, affichent une diminution de 0,1 % de ses effectifs salariés.

Sur un an, avec - 1,2 %, l'Aisne enregistre son plus faible taux d'évolution d'emploi depuis 4 ans, 1 200 postes ont été perdus en 2018.

Graphique 4 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



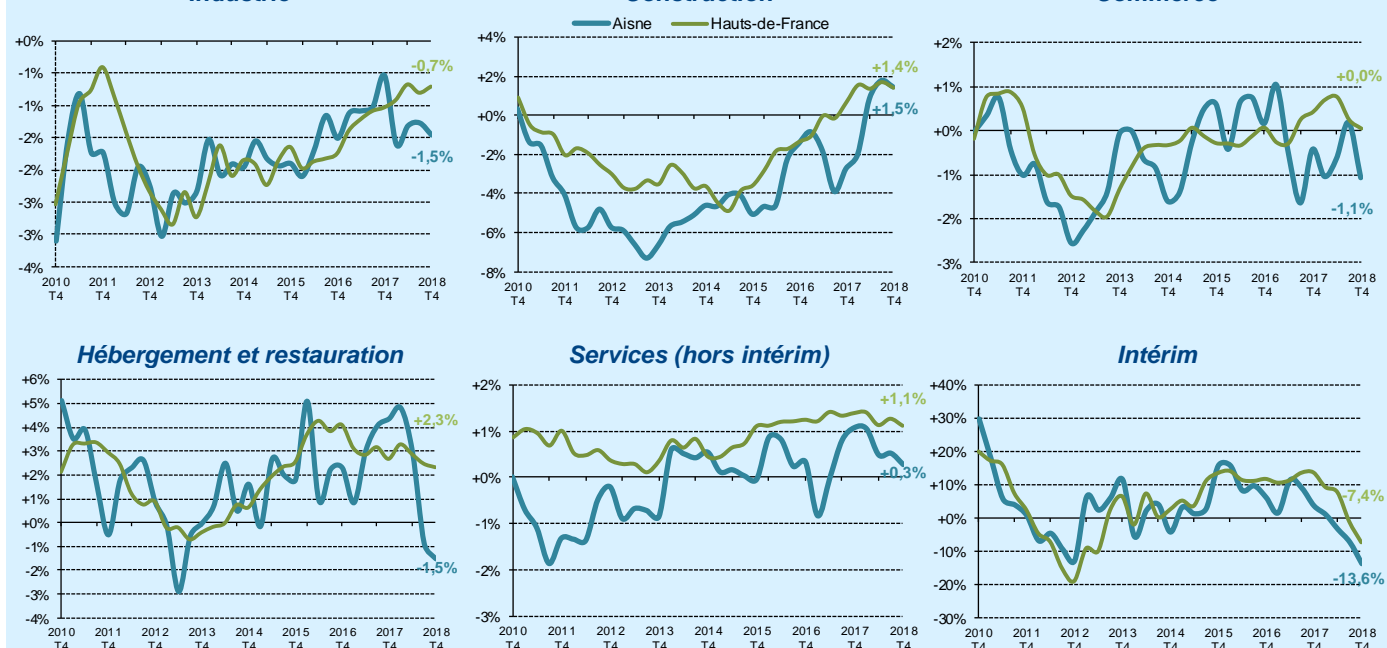
Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 4 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Aisne				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2018	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	22 200	-0,5	-1,5	23%	-0,1	-0,7	19%
Construction	8 000	0,0	+1,5	8%	+0,3	+1,4	7%
Commerce	17 700	-0,8	-1,1	18%	0,0	0,0	17%
Hébergement et restauration	4 400	+0,2	-1,5	5%	+0,4	+2,3	5%
Services (hors intérim)	40 400	-0,1	+0,3	41%	+0,3	+1,1	47%
Intérim	5 100	-7,5	-13,6	5%	-1,7	-7,4	5%
Total	97 700	-0,7	-1,2	100%	0,0	+0,2	100%

Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 5 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

+ 0,3 %

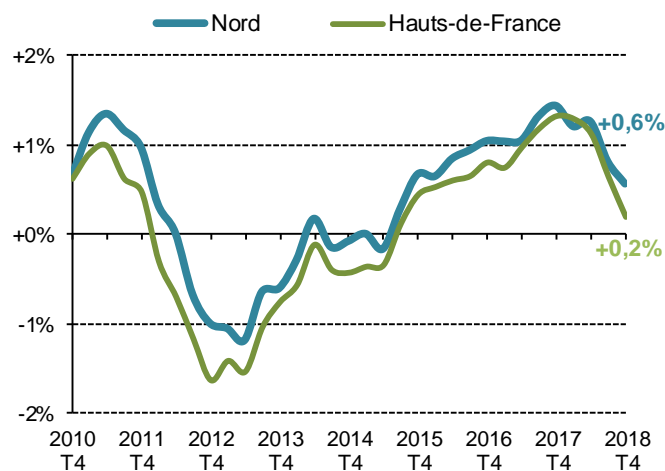
Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Le Nord est le seul département créateur d'emplois au 4^e trimestre 2018. 2 300 postes ont été créés sur les 3 derniers mois, dont 60 % sur la métropole lilloise.

Excepté l'industrie qui diminue ses effectifs de 0,3 %, tous les secteurs sont dynamiques sur trois mois.

Sur un an, le bilan est positif et le Nord affiche une croissance de ses effectifs de 0,6 %. Les activités informatiques créent 1 400 postes (+ 7,4 %), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie 1 500 postes (+ 3,5 %), l'hébergement et la restauration 940 postes (+ 3 %), l'action sociale et l'hébergement médico-social 1 040 postes (+ 1,9 %). En revanche, l'intérim, du fait de la forte baisse de ses effectifs au 1^{er} trimestre, diminue de 7 %.

Graphique 6 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



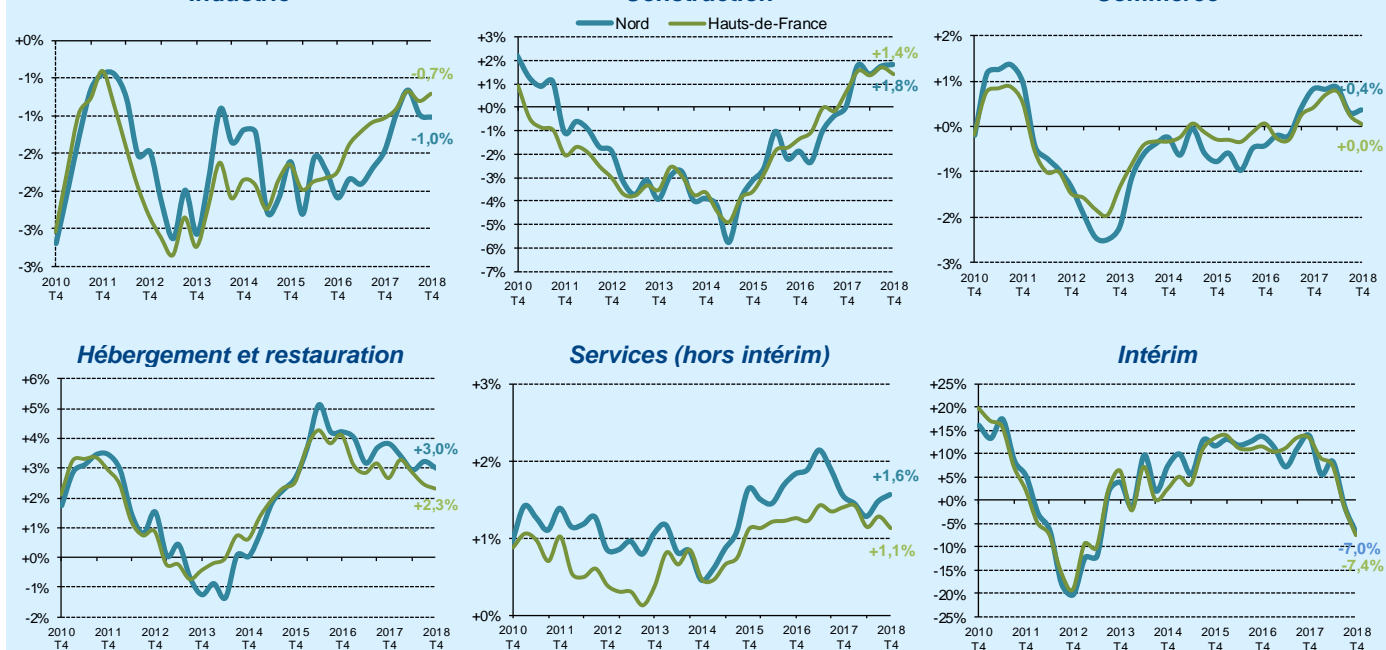
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 5 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Nord				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2018	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	121 500	-0,3	-1,0	17%	-0,1	-0,7	19%
Construction	48 000	+0,4	+1,8	7%	+0,3	+1,4	7%
Commerce	119 900	+0,3	+0,4	17%	0,0	0,0	17%
Hébergement et restauration	32 200	+0,7	+3,0	4%	+0,4	+2,3	5%
Services (hors intérim)	360 700	+0,4	+1,6	50%	+0,3	+1,1	47%
Intérim	33 500	+1,1	-7,0	5%	-1,7	-7,4	5%
Total	715 800	+0,3	+0,6	100%	0,0	+0,2	100%

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 7 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

- 0,1 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

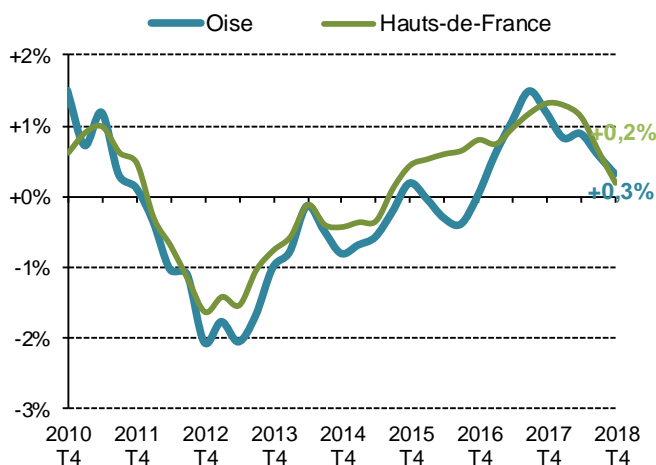
Au 4^e trimestre 2018, après 8 trimestres d'augmentation, les effectifs salariés de l'Oise sont en baisse de 0,1 %, soit une perte de 200 postes sur un trimestre.

L'intérim perd 350 postes sur 3 mois et le commerce 40 postes. Les autres secteurs sont en très faible hausse et ne parviennent pas à compenser les pertes.

Sur un an, le bilan reste positif (+ 0,3 %) et même légèrement supérieur à la moyenne régionale.

L'intérim et l'industrie sont les deux secteurs en difficulté avec des pertes respectives de 560 et 70 postes. En revanche, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ainsi que le transport gagnent tous les deux 240 postes en un an. L'emploi dans la construction progresse de 1,9 %, soit 250 postes.

Graphique 8 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



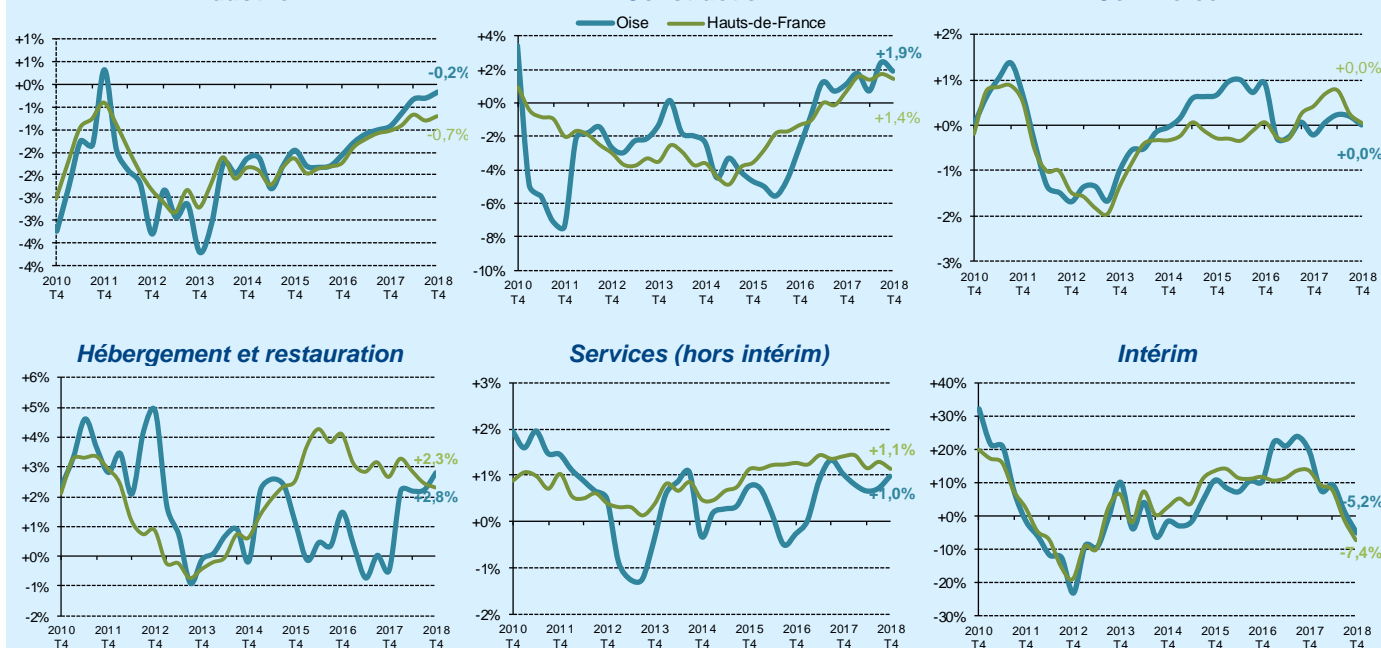
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Oise				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2018	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	41 600	+0,1	-0,2	23%	-0,1	-0,7	19%
Construction	13 800	+0,3	+1,9	8%	+0,3	+1,4	7%
Commerce	33 300	-0,1	0,0	18%	0,0	0,0	17%
Hébergement et restauration	8 700	0,5	+2,8	5%	+0,4	+2,3	5%
Services (hors intérim)	76 000	+0,1	+1,0	41%	+0,3	+1,1	47%
Intérim	10 200	-3,3	-5,2	6%	-1,7	-7,4	5%
Total	183 700	-0,1	+0,3	100%	0,0	+0,2	100%

Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 9 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

- 0,1 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

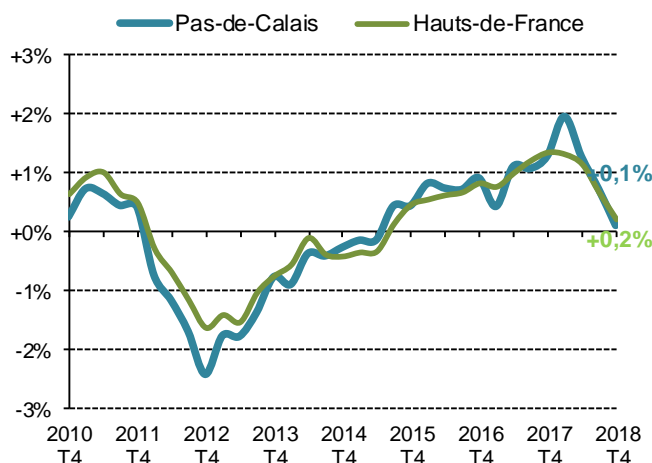
L'emploi dans le Pas-de-Calais continue de diminuer au 4^e trimestre 2018 (- 0,1 %), après - 0,2 % au 3^e trimestre. Sur un an, grâce au dynamisme du 1^{er} trimestre de l'année 2018, les effectifs salariés du Pas-de-Calais sont en très légère augmentation de 0,1 %.

Les effectifs intérimaires sont en forte baisse depuis 2 trimestres (- 2,8 % après - 4,3 % au 3^e trimestre).

Sur un an, ce sont 650 postes qui ont été perdus.

L'industrie perd 300 postes sur un an, dont un tiers dans la fabrication de matériels de transport. En revanche, certains secteurs sont très dynamiques comme le secteur des transports et de l'entreposage (+ 1 000 postes), la construction (+ 270), l'hébergement et la restauration (+ 280) ou l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 450).

Graphique 10 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



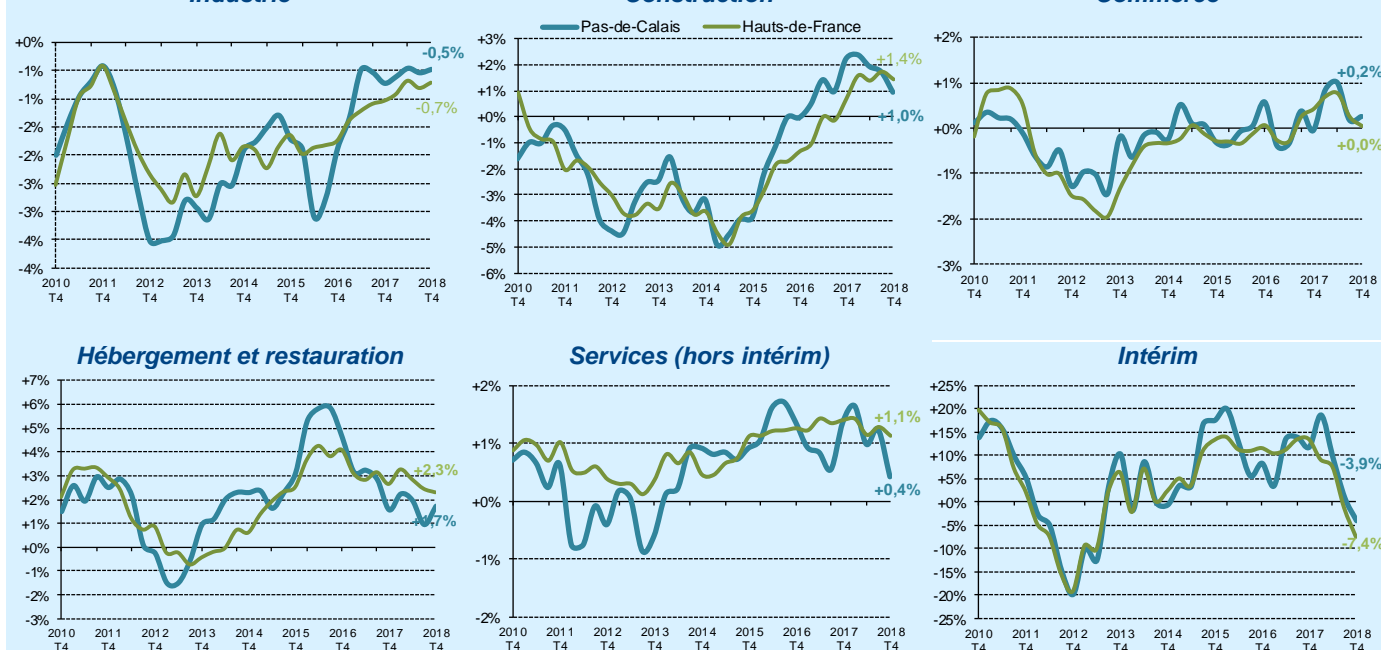
Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2018	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	62 400	0,0	-0,5	19%	-0,1	-0,7	19%
Construction	28 200	+0,2	+1,0	9%	+0,3	+1,4	7%
Commerce	56 400	-0,1	+0,2	18%	0,0	0,0	17%
Hébergement et restauration	16 400	+0,2	+1,7	5%	+0,4	+2,3	5%
Services (hors intérim)	141 000	0,0	+0,4	44%	+0,3	+1,1	47%
Intérim	16 100	-2,8	-3,9	5%	-1,7	-7,4	5%
Total	320 400	-0,1	+0,1	100%	0,0	+0,2	100%

Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 11 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acoff - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

CHIFFRES CLÉS

- 0,2 %

Evolution des effectifs salariés sur un trimestre

Tout comme au trimestre précédent, l'emploi privé diminue dans la Somme, 290 postes sont perdus au dernier trimestre. Les hausses dans les services (+ 150 postes) et l'industrie (+ 120 postes) n'ont pas permis de compenser les pertes dans l'intérim (- 390 postes).

Sur un an, la Somme perd 0,7 % de ses effectifs privés, soit 900 postes. En dehors du secteur de l'hébergement et de la restauration (+ 150 postes) et des activités de services administratifs et de soutien (+ 700 postes), la situation est mauvaise dans les autres secteurs. Les pertes industrielles sont limitées mais l'intérim s'effondre depuis le début de l'année 2018.

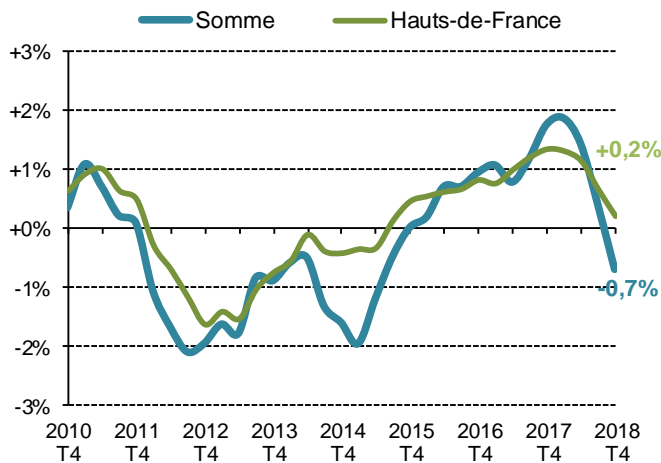
Sur un an, le département a perdu 1 200 postes intérimaires. Avec 300 postes en moins, le commerce est aussi déficitaire.

Tableau 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Somme				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2018	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Poids
Industrie	31 100	+0,4	-0,2	24%	-0,1	-0,7	19%
Construction	9 100	+0,1	0,0	7%	+0,3	+1,4	7%
Commerce	20 600	-0,8	-1,4	16%	0,0	0,0	17%
Hébergement et restauration	6 400	-0,6	+2,4	5%	+0,4	+2,3	5%
Services (hors intérim)	54 600	+0,3	+1,0	42%	+0,3	+1,1	47%
Intérim	6 800	-5,4	-15,1	5%	-1,7	-7,4	5%
Total	128 600	-0,2	-0,7	100%	0,0	+0,2	100%

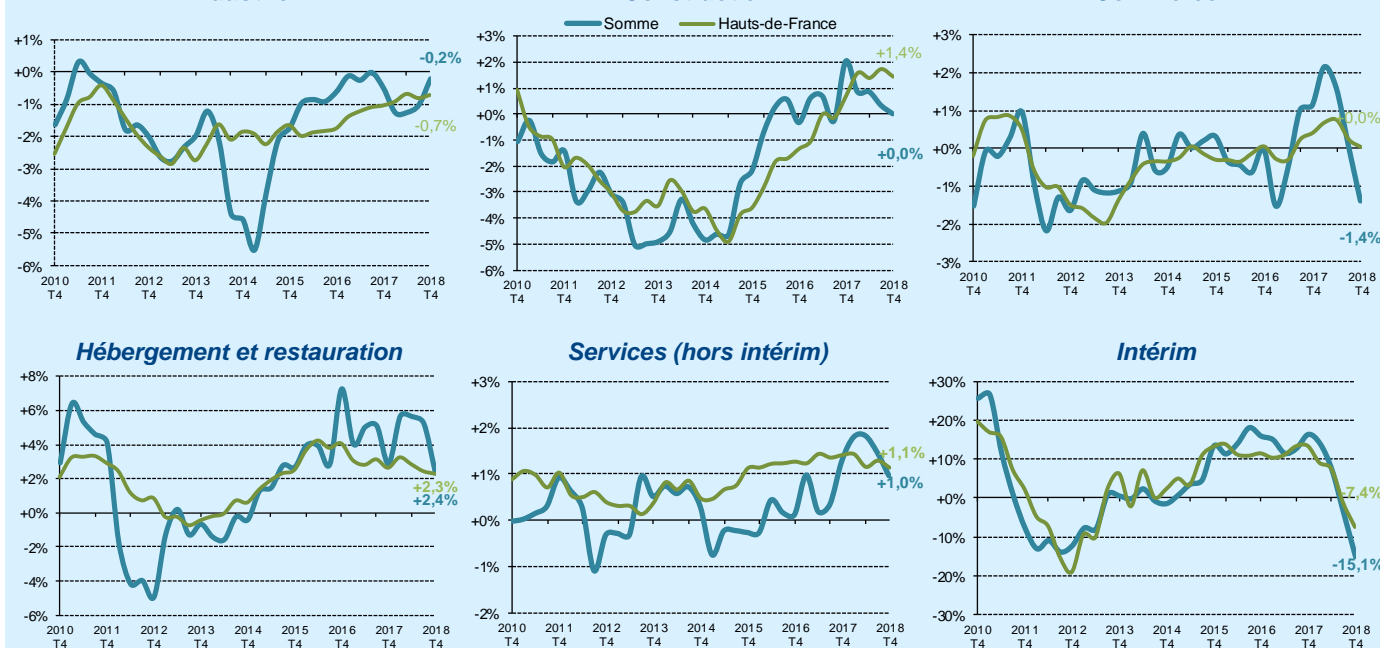
Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 12 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 13 - Taux d'évolution annuelle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Acooss - Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)